

## Pour mieux comprendre



La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries indicatrices de contaminations fécales, notamment *Escherichia coli* dont la détection laisse suspecter la présence de germes pathogènes. Un dysfonctionnement momentané des installations de traitement de l'eau, un manque d'entretien du réseau, ou une contamination de la ressource ou l'absence de traitement peuvent être à l'origine de mauvais résultats.



Le magnésium représente le calcium et le magnésium en solution dans l'eau. Elle est sans incidence sur la santé mais une eau trop douce (inférieure à 8 °F) est souvent agressive et peut entraîner la corrosion des canalisations et le relargage de produits indésirables ou toxiques tels que le plomb.



Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais azotés, organiques ou minéraux ainsi que les rejets des usinages participent à l'augmentation des nitrates dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre dans l'eau du robinet est indispensable à la protection de la santé des nourissons et des femmes enceintes.



Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Ses effets sont bénéfiques pour la santé à dose modérée. Lorsque l'eau est peu fluorée, un complément peut être apporté sur recommandation de votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire. Une valeur maximale de 1,500 mg/l a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire en cas d'excès.



Certaines pipelines à l'état de détérioration dans l'eau sont susceptibles d'effets sur la santé lorsqu'ils sont corrodés pendant toute une vie. Par mesure de précaution, une limite de qualité inférieure aux seuils de toxicité connus pour ces molécules a été adoptée.

L'eau peut dissoudre le plomb des branchements ou des canalisations éventuellement présents dans les anciens bâtiments d'habitation. Le remplacement de toutes ces conduites sera nécessaire à terme. En attendant, il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer. De plus, il est vivement conseillé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet lorsque la présence de canalisations en plomb est suspectée. La présence d'arsenic et d'antimoine dans l'eau provient de la dissolution naturelle de roches et de minerais dans le sous-sol. Des limites de qualité très strictes de 10 µg/l pour l'arsenic et de 5 µg/l pour l'antimoine ont été fixées. En cas de dépassements, dans l'attente d'interventions de traitement, il est recommandé de ne pas consommer l'eau du robinet.

## Des gestes simples

- > Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.
- > Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, ce doit être au froid, pas plus de 48 heures et dans un récipient fermé.
- > Réservez les traitements complémentaires, tels les adoucisseurs, au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré.
- > Si votre eau chaude sanitaire est produite par un système individuel, un entretien annuel de ce réseau est conseillé pour limiter la prolifération bactérienne, notamment des *Legionelles*.

Ce document, destiné aux abonnés au service de distribution d'eau, peut être reproduit sans autorisation si, avec le respect de l'auteur, il est diffusé dans les entreprises collectives.

Pour en savoir plus...

[www.auvergne-rhone-alpes-ars.sante.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes-ars.sante.fr)  
[www.esupotable.sante.gouv.fr](http://www.esupotable.sante.gouv.fr)

AGENCE REGIONALE DE SANTE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA DRÔME

SERVICE SANTE-ENVIRONNEMENT  
10 avenue Maurice Faure - 26000 VALENCE  
tél: 03 44 51 25 - environnement\_sante@ecr.puyfr.fr



L'Agence Régionale de Santé  
d'Auvergne-Rhône-Alpes

vous informe...

Quelle eau  
buvez-vous ?

De la source  
à la consommation,  
des contrôles réguliers  
pour votre santé

Bilan Qualité

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA DRÔME  
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
Service SANTE - ENVIRONNEMENT



Nombre de conformité : 5 sur 6 analyses.  
Limites de qualité : absence de germes/100ml

**Eau pouvant présenter des contaminations ponctuelles.**



Valeurs mesurées : mini. : 25 °f - maxi. : 29 °f  
Références de qualité maxi. : aucune

**Eau moyennement dure.**



Valeurs mesurées : mini. : 8 mg/L - maxi. : 8 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

**Eau contenant peu ou pas de nitrates.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,06 mg/L - maxi. : 0,07 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

**Eau peu fluorée.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,000 µg/l - maxi. : 0,237 µg/l  
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

**Présence de pesticides supérieure à la limite de qualité. La valeur maximale a été observée pour le paramètre : Atrazine déséthyl désopropyl**



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau : ST PANTALEON VILLAGE**

appartient à : **MAIRIE DE SAINT PANTALEON LES VIGNE**  
est exploité par : **MAIRIE DE SAINT PANTALEON LES VIGNE**

**Origine de l'eau :** Vous êtes alimentés par le captage :

- ◆ GRAND'GRANGE F1 & FII

**Traitement :** Votre eau est distribuée sans traitement.

## L'eau en liberté surveillée

- Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service santé-environnement de la Direction Départementale de l'Agence Régionale de Santé
- Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par la Ministère chargé de la santé, dans le cadre d'un marché public.
- Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- Des paramètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

## Nos conclusions

Les eaux distribuées au cours de cette année ont été de bonne qualité bactériologique.

Le forage F1 présente une contamination aux pesticides tels que l'Atrazine Déséthyl Désopropyl. La dilution avec le forage F2, indenne de contamination, permet le respect de la limite de qualité en distribution. Une surveillance analytique renforcée de ce paramètre est en place.

La qualité physico-chimique est conforme.



Nombre de conformité : 4 sur 4 analyses.

Limites de qualité : absence de germes/100ml

**Eau de très bonne qualité bactériologique.**



Valeurs mesurées : mini. : 16 °f - maxi. : 17 °f  
Références de qualité maxi. : aucune

**Eau peu dure.**



Valeurs mesurées : mini. : 5 mg/L - maxi. : 8 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

**Eau contenant peu ou pas de nitrates.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,08 mg/L - maxi. : 0,09 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

**Eau peu fluorée.**



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau : ST PANTALEON ZAC DE COLLANION appartient à : MAIRIE DE SAINT PANTALEON LES VIGNE est exploité par : MAIRIE DE SAINT PANTALEON LES VIGNE**

**Origine de l'eau :** Vous êtes alimentés par les captages :

- ◆ COLLANION FI & FI MCA
- ◆ COLLANION FORAGE NORD
- ◆ COLLANION FORAGE SUD

**Traitement :** Votre eau est distribuée sans traitement.

## NOS CONCLUSIONS

Les eaux distribuées au cours de cette année ont été de très bonne qualité bactériologique.

La qualité physico-chimique est conforme.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service santé-environnement de la Direction Départementale de l'Agence Régionale de Santé
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par la Ministère chargé de la santé, dans le cadre d'un marché public.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses
- > Des paramètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune